

## ACCESSIBILITE - Rappel -

### Le point de situation à 1 an du dispositif Ad'AP

Les collectivités qui mettent en oeuvre un Ad'AP d'au moins 4 ans, doivent réaliser un suivi à travers deux échéances : point à 1 an et à mi-parcours.

La DMA a conçu et mis à disposition un formulaire en ligne, :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/ladap-agenda-daccessibilite-programmee#e3>

A l'issue de ce questionnaire, il vous sera demandé de valider et d'imprimer vos réponses. Le document papier sera composé des éléments que vous aurez renseignés. Il vous faudra le dater et le signer avant de l'envoyer, accompagné des pièces jointes nécessaires, à la DDT(M) en charge du suivi de votre Ad'AP.

Contact : Mikaël Wittmer

0384576555- mwittmer@cdg90.fr

## AGENDA

**JEUDI 18 MAI 2017**

MAISON DES COMMUNES

**ACCUEILLIR UN(E)  
APPRENTI(E) EN SITUATION  
DE HANDICAP, POURQUOI PAS  
VOUS ?**

**Des réponses lors d'un petit déjeuner  
d'information**

**quels diplômes ?  
quel dispositif d'accompagnement ?  
quelles aides financières ?**

**Sur inscription -  
Les invitations seront envoyées fin avril.**

# - Zoom sur les réalisations -

**AUTRECHENE - 317 h**

Maire : M. Pierre REY

Ad'ap sur 1 année (1 ERP)

Avant



Après



L'accessibilité PMR a été positionnée à l'arrière du bâtiment avec la création d'une place de stationnement et d'une porte secondaire d'accès (au lieu et place d'une fenêtre). Il a été installé un dispositif d'interphonie pour signaler une présence ; l'accueil de l'utilisateur a lieu dans la salle du conseil municipal.



Concernant l'entrée principale : la porte a été changée, les escaliers sécurisés (main courante).

Des travaux de mise en conformité éclairage, alarme incendie et plafonds coupe feu ont également été réalisés.

Pour les personnes malentendantes, une boucle à induction magnétique a été installée sur la banque d'accueil.



Coût des travaux : 23 601,55 €  
Subvention FIPHFP : 9 049 €

**BOURG SOUS CHATELET - 128 h**  
Maire : M. Armand NAWROT  
Ad'ap sur 2 années (1 ERP)  
Mairie

2ème tranche  
(1ère tranche 2015 -  
Lettre d'information, mai 2016)

Avant



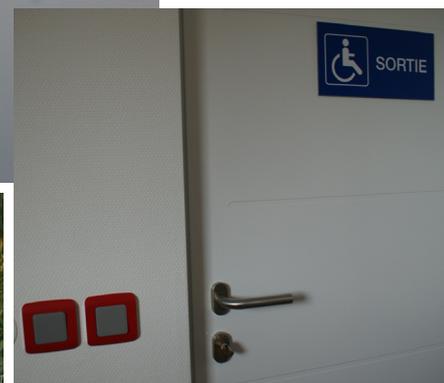
Après



Avant



Après



Deuxième tranche des travaux :

- création de sanitaire adapté
- local d'accueil PMR
- mise en conformité escalier
- revêtement de sol
- signalétique



Coût des travaux : 14 671,18 €  
Subvention FIPHFP : 9169,33 €

**MENONCOURT - 440 h**

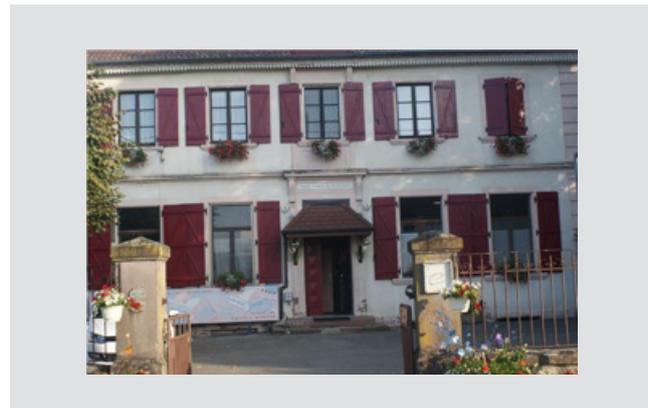
Maire : M. Jean Marie ROUSSEL

Ad'ap sur 1 année (1 ERP)

Mairie

Avant

Après



Création d'une place de parking PMR et d'une rampe d'accès. Sécurisation des escaliers.

Coût des travaux : 6 756,61 €

Subvention FIPHFP : 4 124 €

**FRAIS - 251 h**

Maire : M. Miltiades CONSTANTAKATOS

Ad'ap sur 1 année (1 ERP)

Mairie



Changement de la porte



Coût des travaux : 4 466, 08 €

Subvention FIPHFP : 3 349,5 €

Adaptation des sanitaires :  
contraste, barre de tirage et  
d'appui